



D.G.F.-OI

SASU Au capital de 10 000€

DGF PRO APS C- CG 04/08/23 V1
Tél : 0692 09 36 36

contact@dgf.re

POUR TOUTE
ADAPTATION VEUILLEZ
NOUS CONTACTER



Titre de niveau 4 OPÉRATEUR EN VIDÉOPROTECTION (RNCP 37737)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

TAUX DE REUSSITE : 100%
Taux de satisfaction : 100%

👉 **Faire respecter et appliquer la réglementation relative aux missions d'Opérateur en vidéoprotection conformément au code de la sécurité intérieure, en vue de l'obtention de la carte professionnelle.**

- Connaître la réglementation relative au code de la sécurité privée
- Connaître la réglementation relative aux missions d'un Agent de prévention et de sécurité
- Être capable de faire respecter la réglementation
- Connaître les prérogatives de l'agent de sécurité privée
- Être capable de prévenir et de gérer les situations de conflits
- Savoir réagir aux risques terroristes
- Être capable de réaliser une palpation afin de détecter les objets prohibés conformément à la réglementation
- Être capable de réaliser une inspection des sacs conformément à la réglementation

A SAVOIR SUR LE MÉTIER :

L'Agent de prévention et de sécurité privée est un agent de prévention et de sécurité privée
Il peut donc exercer ces fonctions aussi bien dans le secteur de la sécurité privée
Ces employeurs sont donc des sociétés de sécurité privée.

Travail en horaire décalé, week-end et jour férié, Véhicule recommandé

Durée de la formation :	159 heures si titulaire de la carte pro récente le tronc commun n'est pas exigé.	23 jours
Public concerné :	Personne désirant exercer les fonctions d'opérateur en vidéoprotection	
Pré-requis :	Savoir lire, écrire et compter en français : un test d'entrée B1 est à réaliser avant l'obtention d'un devis et un entretien sera organisé Demande d'autorisation préalable est à renseigner et à transmettre au CNAPS (CASIER JUDICIAIRE VIERGE) *	
Méthodes pédagogiques :	Pédagogie participative, affirmative, interrogative et démonstrative Des mises en situation feront partie de votre formation / Visite de site	
Obligations réglementaires :	Des documents supports sur le contenu de la formation vous seront remis Attestations d'entrée et de fin de formation délivrée par D.G.F.-OI Des Feuilles de présence seront à signer par demi-journée A la fin de la formation, vous évalueriez la formation	
Nombre de participants :	7 à 12 participants	
Matériel pédagogique à disposition pour une meilleure réussite :	Le Centre de formation « D.G.F.-OI » est Centre d'examen APS QIZZ BOX pour réaliser des tests PC sécurité, vidéoprotection et incendie, Téléphones, Emetteurs/récepteurs, Registres divers Ordinateurs et connexion internet Kit Secours : mannequins enfants, adulte, nourrisson et leurs masques, kit désobstruction, trousse de secours, défibrillateur, plan d'intervention, kit maquillage et objets divers pour les simulations	
EVALUATION :	A l'issue de la formation, la réussite aux épreuves débouche : - sur la délivrance de du Titre à finalité professionnelle d'opérateur en vidéoprotection de niveau 4 délivré par D.G.F.-OI, dont le certificat SST et l'habilitation électrique Le candidat devra avoir participé à toute la formation. En cas d'échec supérieur à 08/12 et inférieur à 12 : Les UV non obtenues peuvent être représentées En cas d'échec inférieur à 08/12: une représentation à la formation est nécessaire En cours de formation : tests écrits, rapports, mises en situation pratiques L'examen final se déroule au 2, rue Marie CAZE 97438 Ste MARIE	
Textes de référence :	Le code de la sécurité intérieure, référentiel OVP de D.G.F.-OI Référentiel SST référentiel habilitation électrique	
Lieu de la formation :	2, rue Marie CAZE 97438 Ste Marie Réunion, 83 avenue Luc DONAT 97410 St PIERRE : Une convocation avec un plan d'accès vous sera envoyée ou remis Notre centre de formation est conforme au respect de l'accueil des personnes en situation de handicap.	
Commodités :	Cafétéria, Micro-ondes, Réfrigérateur à disposition	
Coût	Il vous sera explicité lors de votre demande de devis ou Nous consulter	
Taux de réussite	94%	
Taux suivi	92%	

Nos formateurs sont issus de la sécurité, habilités par l'UNAFOS, l'ADEF, SSIAP 2 et 3, VALIDÉS CPNEFP, Formateurs SST

SIRET : 80878661000044 /36 / ENREGISTREMENT sous le numéro 98970431397. Ce numéro ne vaut pas agrément /CERTIFICAT SGS : N° 7403.1 V4 COFRAC
AGRÉMENT APS 974 : 9716/ AGRÉMENT CNAPS : : FOR-974-2028-06-20-20230855033/ FOR-974-2027-04-11-2020799383/ L612-14 ... L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



DGF PRO APS C- CG 04/08/23 V1
Tél : 0692 09 36 36

D.G.F-OI

SASU Au capital de 10 000€

**Titre de niveau 4
OPÉRATEUR EN VIDÉOPROTECTION
(RNCP 37737)**

PROGRAMME

159H00

OPÉRATEUR EN VIDÉOPROTECTION

***SOCLE DE BASE**

41h00

UV 1 MODULE SST

Situer le SST dans la santé et sécurité au travail ; protéger alerter et secourir

UV 2 MODULE JURIDIQUE

Connaître le livre VI du CSI ainsi que les décrets d'application ; Les dispositions utiles du code Pénal ; règles d'application de l'article 73 du CPP ; Maitriser les garanties liées au respect des libertés publiques ; Respect la déontologie professionnelle ; organisation judiciaire ; CNIL, respect de la vie privée

UV 3 GESTION DE CONFLITS

Transmettre des consignes

UV 4 MODULE STRATÉGIQUE

L'outil informatique

***MODULE SPÉCIALITÉ**

118h00 ET

Gestion de conflits 9 h ; Module stratégique 2 h

UV 5 CONNAITRE LES DISPOSITIONS UTILES EN CADRANT L'ACTIVITÉ DE VIDÉOPROTECTION

- Les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure relative à l'exercice d'une activité de surveillance ou de gardiennage avec l'usage d'un chien ;
- Les dispositions du code rural relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens ;
- les dispositions du [code civil](#) relatives aux principes de la responsabilité civile ;

La réglementation relative aux formalités d'identification et d'usage dans l'exercice de l'activité de surveillance et de gardiennage

UV 6 CONNAITRE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE ET LES AUTRES RÉGLES ENCADRANT LA PROFESSION

- la réglementation européenne pour la protection des données (RGPD) ; - les organismes régulateurs et de certification ;
- les règles de certification dans le domaine de la vidéoprotection ;
- les dispositions fixant les conditions de certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance ;
- les recommandations de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

UV 7 ALERTE LES FORCES DE L'ORDRE ET FACILITER LEUR INTERVENTION

Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie,
Capacité à établir un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace.

UV 8 REPÉRER ET ANALYSER LES COMPORTEMENTS A RISQUE

Savoir : - repérer les situations anormales ;
- analyser l'environnement économique de l'activité et le contexte sécuritaire ;
- anticiper les conséquences liées aux menaces. Connaître :
- les consignes et les informations spécifiques propres au métier d'opérateur de vidéoprotection en fonction du site à surveiller et appliquer les consignes locales au regard du contexte environnemental

UV 9 CONNAITRE ET MAITRISER LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ET OUTILS DE TRAVAIL

- les méthodes de conception d'un système de vidéosurveillance ; - les principales familles de réglage des caméras analogiques et des caméras numériques
- les différentes interactions entre les équipements de vidéoprotection ;
- les logiciels d'exploitation de vidéosurveillance grâce à l'image ;
- les interconnexions avec le contrôle d'accès ;
- l'anti-intrusion ;
- les dispositifs d'alerte ou de reconnaissance ;
- les logiciels audio complets à la vidéo - le logiciel de gestion vidéo (VMS) ;
- la supervision ;
- l'Hypervision ;
- l'intégration d'une intelligence algorithmique comme outil d'aide ;



DGF PRO APS C- CG 04/08/23 V1
Tél : 0692 09 36 36

D.G.F-OI

SASU Au capital de 10 000€

Titre de niveau 4 OPÉRATEUR EN VIDÉOPROTECTION (RNCP 37737)

- le fonctionnement et l'organisation d'un poste central de sécurité ; Maîtriser ;
- la gestion des pièces de rechanges pour une meilleure maîtrise des coûts

UV 10 EXPLOITER LES INFORMATIONS VÉHICULÉES PAR LES IMAGES

- gérer la traçabilité des images ;
- gérer la destruction des images ;
- rechercher des informations à partir d'images enregistrées protection

UV 11 DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DE VIDÉOPROTECTION

- Formaliser les procédures ;
- rechercher l'optimisation des procédures ;
- rédiger des fiches de suivi du système de vidéoprotection

UV 12 MAITRISER LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION

- Savoir :
- contrôler les images ou les plans de référence ;
 - vérifier les masques et les champs de vision ;
 - proposer des cycles automatiques et des prépositions des caméras ;
 - effectuer les premiers gestes de maintenance,

UV 13 CONNAITRE LES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE FRANCAISE

- les principes (liberté, égalité, fraternité) et les symboles de la République (emblème national, hymne national) tels que proclamés par l'article 2 de la Constitution française ;
- les libertés fondamentales et les principes de non-discrimination, de liberté de conscience, de laïcité, d'Etat de droit, de sûreté des personnes et des biens, de prévention de la violence et de respect de la dignité de la personne humaine

UV 14 MAITRISER LA RALATION AVEC LES INTERLOCUTEURS CLIENTS, SERVICES DE SECOURS SERVICES COMPÉTENTS DE L'ÉTAT

- Communiquer efficacement avec son équipe et sa hiérarchie
Communiquer avec le client, les services d'intervention, les secours et les forces de l'ordre Utilisation du téléphone, de l'émetteur récepteur
Utilisation des moyens électroniques

UV 15 MAITRISER LA COMMUNICATION

- Maitriser la communication lors de compte rendu
- Communiquer efficacement avec son équipe et sa hiérarchie
- Rendre compte verbalement et par écrit
- Mettre en œuvre un protocole de mise en sécurité lors de situations d'urgence

UV 16 CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT SITE SENSIBLE ET SITE CARACTÉRISÉ SENSIBLE

- Comprendre le cadre juridique d'utilisation de la vidéoprotection dans le cadre d'une complémentarité avec les forces de l'ordre et dans le cadre des arrêtés préfectoraux
- Exercer sous conditions avec accès sur la voie publique et dans le secteur privé (communication institutionnelle et face aux citoyens)
- Co-production sécurité avec les forces de l'ordre, site OIV, et sites caractérisés site sensible (sur demande du préfet, centres commerciaux.) dans le cadre de la loi sur la sécurité globale

STAGE PRATIQUE DE 35H00 OBLIGATOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME